



Le 23 novembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconversion des adjoints de sécurité et des gendarmes adjoints volontaires dans les entreprises de sécurité privée

Dans le cadre de la politique de reconversion des adjoints de sécurité (ADS) et des gendarmes adjoints volontaires (GAV), une campagne est lancée.

Elle s'appuie sur la diffusion de deux clips vidéo, réalisés par les services du ministère de l'Intérieur et tous les acteurs de l'Etat ou privés concernés :

- le premier, à destination des ADS et des GAV, valorise les métiers de la sécurité privée ;
- le second, à destination des entreprises de sécurité privée, présente les qualités personnelles et les qualifications professionnelles des ADS et des GAV.

Le ministre de l'Intérieur avait annoncé la réalisation de ces films dans son discours prononcé à l'ouverture des 3^{ème} assises de la sécurité privée le 8 décembre dernier et a chargé le délégué aux coopérations de d'organiser le visionnage de ces films en présence des présidents des organisations professionnelles, ainsi que de la Direction générale de la police nationale (DGPN), la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et Pôle Emploi.

C'est l'occasion de rappeler la prise en compte des préoccupations du secteur de la sécurité privée par le ministère de l'Intérieur dans les circonstances actuelles et de développer une campagne de recrutement par la profession.

Les clips vidéo sont consultables à partir des liens suivants :

- Reconversion des ADS et des GAV dans les entreprises de sécurité privée :

<http://www.dailymotion.com/video/k7srW4rqu7gPh7dWZ1Q>

- Démarches pour la reconversion des ADS et des GAV dans les sociétés de sécurité privée :

<http://www.dailymotion.com/video/k3FaD0OR3jzG35dWZ2R>

Pour en savoir plus sur cette campagne :

Dicom - Porte-parolat - Unité médias : unitemedias-dicom@interieur.gouv.fr

Site internet du ministère : <http://www.interieur.gouv.fr>

Réseaux sociaux : @Place_Beauvau / www.facebook.com/ministere.interieur